

#### Info Mars 2014

Aux partenaires de la Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel et autres intéressés

#### L'allaitement maternel en bande dessinée

(Nous vous demandons un peu de patience, la bande dessinée va être traduite en français.)





## Des informations à propos de l'allaitement maternel sous une forme différente

Il est assez fréquent que les jeunes mères et pères n'abordent pas suffisamment tôt le sujet de l'allaitement. Ce constat a amené la fondation à chercher un moyen adapté à la jeune génération de traiter de ce thème.

Une bande dessinée présente des informations essentielles liées à l'allaitement et au post-partum. Destinée aux femmes qui accouchent pour la première fois ainsi qu'à leurs partenaires, elle abordera les questions pertinentes de manière décontractée et sans pointer du doigt.

Deux spécialistes de renommée ont uni leurs forces pour créer cet ouvrage :



<u>Kati Rickenbach</u>, illustratrice et auteure de Zurich, a elle-même accouché il n'y a pas si longtemps.



<u>Verena Marchand</u>, Directrice Suisse de l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation

#### Premières réactions positives

Les premières réactions des lectrices test et des expertes indiquent que ce médium se prête très bien à transporter notre message de manière aussi bien ludique que scientifiquement correct. L'idée d'allier allaitement maternel et style de vie moderne et urbain a notamment été appréciée.

#### Apportez du soutien à cette bande dessinée

Nous avons déjà réussi à trouver du soutien pour le développement du projet. Il s'agit désormais de commander les dessins et de faire imprimer l'ouvrage. En accordant un montant de votre choix, vous pouvez contribuer à la réalisation de cette bande dessinée inédite. Nous vous en remercions d'avance!

Montant	Contrepartie
CHF 25	BD avec dédicace de l'illustratrice
CHF 100	BD avec dédicace et dessin de l'illustratrice
CHF 200	BD avec dédicace et dessin de l'illustratrice ;
	invitation au vernissage pour deux personnes
CHF 500	BD avec dédicace et dessin de l'illustratrice ;
	invitation au vernissage pour deux personnes ;
	5 cartes postales avec des motifs tirés de la BD
CHF 1000	BD avec dédicace et dessin original de l'illustratrice ;
	invitation au vernissage pour deux personnes ;
	dessin original de la BD au choix, dédicacé par l'illustratrice
CHF 1500	BD avec dédicace et dessin original de l'illustratrice, portrait personnel

Veuillez confirmer votre don en indiquant le montant par e-mail à contact@stiftungstillen.ch.

Merci beaucoup!

#### **Politique**

#### Article 60 de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (art. 35 et 35a, maternité)

Le délai de présentation des prises de position est arrivé à échéance le 17 janvier 2014. Nous remercions tous nos partenaires qui ont uni leurs voix à celle de la fondation. (<u>Prise de position</u> formulée par la fondation)

Selon le Secrétariat d'Etat à l'économie, les réactions au projet de loi présenté par le Conseil fédéral seraient plutôt positives. Après l'évaluation des prises de position, le Conseil fédéral décidera d'une version définitive. Il est prévu de mettre en vigueur la nouvelle réglementation des pauses d'allaitement vers le milieu de l'année.

## Participation aux coûts en cas de maternité

En juin 2013, le Parlement a adopté une nouvelle réglementation concernant la participation aux coûts en cas de maternité. Cette modification est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2014.

Le 21 juin 2013, le Parlement a adopté une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), selon laquelle, de la treizième semaine de grossesse jusqu'à huit semaines après l'accouchement, les femmes seront exemptées de la participation aux coûts (franchise, quote-part, participation aux frais hospitaliers) en cas de recours à des prestations générales pour cause de maladie. Le Conseil fédéral a fixé la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle formule au 1er mars 2014 et édicté les dispositions d'exécution correspondantes dans l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal). Jusqu'à la fin du mois de février 2014, seules les femmes ayant recours à des prestations dans le cadre d'une grossesse se déroulant normalement étaient exonérées de la participation aux coûts. Les complications étaient considérées comme des maladies, et les femmes concernées ont dû participer aux coûts.

Ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal), modification du 29 novembre 2013

## Informations pour les spécialistes

# Cocktail de pesticides dans les rivières suisses

La présence de pesticides dans les eaux suisses n'avait encore jamais fait l'objet de recherches aussi approfondies: Sur mandat de la Confédération et en coopération avec cinq cantons, l'<u>Eawag</u> a traqué tous les produits phytosanitaires et les biocides synthétiques solubles dans cinq cours d'eau de moyenne dimension.

Les cours d'eau suisses contiennent tout un cocktail de pesticides. Sur plus de 300 substances autorisées et détectables, plus de cent ont été relevées dans des échantillons d'eau lors d'un screening minutieux. Chaque échantillon contenait en moyenne 40 substances différentes. Dans 78% des échantillons, la concentration cumulée des pesticides dépassait 1µg/l. L'exigence numérique de l'Ordonnance sur la protection des eaux a été dépassée pour 31 substances. Une pollution des organismes aquatiques – notamment par des produits phytosanitaires – ne peut être exclue.

Le Prof. Juliane Hollender, chef du département Chimie de l'environnement à l'Eawag et co-auteure de l'étude, a été surprise par ces nouvelles données: « Les eaux suisses ne semblent donc pas être aussi propres qu'on se plait toujours à le souligner », déclare-t-elle. Cependant l'étude qui a procédé à une détection quasiment complète de tous les pesticides apporte une contribution importante à la traque des substances les plus critiques. Celles-ci pourraient être surveillées de manière plus ciblée ou leur utilisation pourrait être restreinte le cas échéant. En outre, il apparaît de plus en plus clairement, d'après le Prof. Hollender, qu'il est nécessaire de procéder aussi à une évaluation de la toxicité des mélanges, en plus des tests réalisés avec des substances isolées.

Il n'y a toute fois pas de danger pour la population, puisque l'eau de surface est d'abord filtrée par la terre et puis diluée avec l'eau souterraine avant d'être traité en eau potable.

Selon les auteures de l'étude, les enfants qui sont allaités ou qui boivent du lait du biberon ne sont pas non plus sujets à un risque accru. Il est vrai que des valeurs limite pour petits enfants n'ont jamais été définies par rapport à ces substances, mais il n'y a aucun indice que boire de l'eau ou se baigner dans les rivières suisses représentent un danger.

(lien vers l'étude)

# Nouvelles de la fondation

# Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2014 (13 – 20 septembre 2014)

La WABA (World Alliance for Breastfeeding Action) a choisi le slogan pour la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2014 :

Breastfeeding: a winning goal - for life!

Pour la Suisse, le thème a été formulé comme suit :

# ALLAITER – un but gagnant pour la vie ! STILLEN – ein Gewinn fürs Leben ! ALLATTARE – un goal vincente per la vita !

Des cartes postales, des affiches et des ballons gonflables pour des activités prévues au cours de cette semaine pourront être commandés dès la mi-août sur le site Internet de la fondation.

Les colloques interdisciplinaires seront placés cette année sous le thème « Allaitement et travail ».

Comment soutenir au mieux les mères qui rentrent à leur place de travail après le congé de maternité et qui souhaitent continuer d'allaiter ? Comment éviter des déclarations du style : « Vous rentrez au travail ? Alors sevrez! »

# Réservez les dates suivantes ou inscrivez-vous d'ores et déjà ici :

Le **18 septembre 2014**, à l'après-midi, aura lieu un colloque à Zurich avec les interlocuteurs et interlocutrices suivants :

- Elisabeth Häni, Bureau UND (équilibre entre famille et emploi)
- Luca Cirigliano, Union syndicale suisse (juriste et membre du groupe de travail du Seco qui s'occupe des modifications relatives à la rémunération des pauses d'allaitement)
- Ruth Derrer Balladore, Union patronale suisse

Le **19 septembre 2014**, à l'après-midi, aura lieu un colloque avec les interlocutrices suivantes (lieu pas encore défini) :

- Liliane Maury Pasquier, l'initiative parlementaire pour la ratification de l'accord OIT no.183 au sujet la protection de la maternité
- Valérie Borioli Sandoz, Travail. Suisse, Responsable Politique de l'égalité
- Ruth Derrer Balladore, Union patronale suisse

Participation aux frais CHF 20 (à payer sur place)

#### Matériel d'information

- Vous pouvez commander des <u>cartes de visite</u> de la fondation. Ces cartes permettent aux femmes enceintes et allaitantes d'avoir toujours à portée de main l'adresse du site Internet de la fondation.
- Le <u>DVD</u> « Breast is best » consacré à l'allaitement est toujours très apprécié.
- La brochure d'allaitement a été réimprimée en français, allemand, anglais et portugais.
- mamamap.ch a été actualisé, de nouvelles adresses d'espaces allaitement publics sont constamment recueillies.
- Une édition revue et corrigée du guide pour parents de prématurés et nouveau-nés malades sera disponible vers la fin de l'année.

#### **Facebook**

La Fondation est également présente sur Facebook : <a href="https://www.facebook.com/Stiftungstillen">https://www.facebook.com/Stiftungstillen</a>

Meilleures salutations Christine Brennan, directrice

Schweizerische Stiftung zur Förderung des Stillens /

Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel

Schwarztorstrasse 87, 3007 Berne

www.stiftungstillen.ch / www.allaiter.ch / www.allattare.ch

www.mamamap.ch/ www.facebook.com/Stiftungstillen

Tél. 031 381 49 66 / Fax 031 381 49 67

Cliquez ici si vous ne désirez plus recevoir ce courrier ou pour modifier vos coordonnées.